Image not found or type unknown

Congés payés 2018 du et non donné

Par **Lene56**, le **25/01/2021** à **23:17**

Bonjour.

Suite à un arrêt maladie avant congé maternité, en 2018, mon employeur me doit 103 h que je n ai pu récupérer à mon retour (par manque de personnel). En 2019 il m a été impossible de les récupérer (manque de personnel toujours) et en 2020 ils m'ont été supprimés. J'etais prête à aller au tribunal administratif mais je suis passée par un syndicat qui m'a mal conseillé. J'ai fait un recours gracieux sans suivi derrière et, à ce jour, j'ai perdu mes 103 h. Je ne sais quel recours utiliser maintenant. J'ai la preuve, par courrier, que mon employeur me les doit (courrier de 2019 et de 2020). J'ai la preuve que mes démarches effectuées pour les récupérer font suite à mes contacts avec les syndicats. Je suis déterminée mais complètement perdue dans les démarches.

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **26/01/2021** à **07:58**

Bonjour,

Pourquoi faites-vous mention du Tribunal Administratif et non du Tribunal des Prudhommes ? Vous êtes fonctionnaire ?

Par **Lene56**, le **26/01/2021** à **08:05**

Oui je suis fonctionnaire de la fonction publique hospitalière. J ai voulu bien faire en passant par les syndicats. Ils m'ont dit de faire une demande de recours gracieux mais j avais 2 mois pour faire appel après la réponse de ma direction mais les syndicats m ont dit de patienter pour voir si j arrivais à récupérer les congés annuels au cours de l année. D ou ma demande. Que puis je faire ?

Par **miyako**, le **26/01/2021** à **15:57**

Bonjour,

Malheureusement,vous n'avez plus de recours possible,car vous avez laissé passer le délais de recours.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés